



**OPTION SUR LE CONTRAT A TERME ORGE DE BRASSERIE**

<b>TAILLE DU CONTRAT</b>	Un contrat à terme Orge de brasserie
<b>ECHEANCE</b>	Huit échéances sont cotées en permanence parmi janvier, mars, mai, août et novembre hormis pendant la période entre l'expiration de l'option et celle du contrat à terme sous-jacent
<b>ECART ENTRE DEUX PRIX D'EXERCICE</b>	1 € par tonne
<b>PRIX</b>	Prime exprimée en euro par tonne métrique
<b>ECHELON MINIMUM DE COTATION</b>	0,10 € par tonne soit 5 € par contrat
<b>CLOTURE D'UNE ECHEANCE</b>	Le 15 du mois précédent le mois d'échéance à 18h30. En cas de fermeture du marché, la clôture a lieu la journée de négociation précédente.
<b>LIQUIDATION</b>	Exercice automatique des options dans la monnaie
<b>EXERCICE D'OPTIONS</b>	type «américain» c'est-à-dire exerçable à tout moment avant l'expiration
<b>HORAIRES DE NEGOCIATION</b>	10h45 à 18h30

**Inter-Courtage**